



CHARTRE DE L'ACCOMPAGNATEUR LORS DES ACTIVITES AQUATIQUES

Vous êtes accompagnateur à la piscine. Conscients du temps personnel que vous mettez au service de la communauté éducative, nous vous remercions vivement pour votre aide précieuse.

Cette charte a pour objectif de préciser vos missions aux côtés de l'enseignant.e de la classe et des maîtres-nageurs sauveteurs, dans l'intérêt des enfants et du bon déroulement des activités prévues. Ces précisions s'inscrivent d'une part dans le cadre du projet pédagogique relatif à l'enseignement de la natation scolaire et d'autre part dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité en vigueur dans toutes les piscines publiques. Elles sont appliquées conjointement par l'Education Nationale et la Communauté de Communes ou la municipalité en charge du bassin.



Vous accompagnez lors de l'habillage-déshabillage dans les vestiaires

- Comme les enfants, vous vous déchaussez à l'entrée de la piscine.
- Après le déshabillage, vous accompagnez les enfants aux toilettes, puis à la douche.
- Vous laissez les enfants sous la responsabilité de l'enseignant.e au niveau du pédiluve et vous pouvez ensuite vous installer dans le sas d'entrée de la piscine ou rester dans le vestiaire.
- Lorsque les enfants reviennent au vestiaire, vous aidez à la douche, à l'habillage et à la sortie des enfants.



Vous accompagnez au bord du bassin

- Vous avez passé un agrément auprès de l'Education nationale ou justifiez d'un titre professionnel vous en dispensant.
- Comme les enfants, vous vous déchaussez à l'entrée de la piscine.
- Comme les enfants, vous vous déshabillez de votre tenue de ville et enfillez une tenue adaptée aux mouvements et à une réaction efficace en cas d'urgence (maillot de bain avec par-dessus un tee-shirt et éventuellement un short).
- Après le déshabillage, vous accompagnez les enfants aux toilettes, puis à la douche.
- Vous accompagnez les enfants aux toilettes à la demande de l'enseignant.e ou du maître-nageur.
- A la fin de la séance, vous aidez au rassemblement de la classe.
- Vous accompagnez les enfants à la douche, à l'habillage et êtes vigilant à la sortie de l'établissement.



Quelle que soit votre mission d'accompagnateur, vous vous engagez à :

- Informer immédiatement l'enseignant.e en cas d'empêchement afin qu'une réorganisation dans le respect du taux d'encadrement ou une annulation puisse être opérée.
- Ne prendre aucune photo ou vidéo.
- Considérer comme confidentielle toute information concernant les enfants (situation familiale, médicale, scolaire...).
- Faire respecter les consignes données avec bienveillance et rigueur.
- Faire preuve d'une vigilance constante en termes de sécurité (traversée de rue, montée et descente du bus, circulation autour du bassin...).



De son côté, l'enseignant.e s'engage auprès de vous à :

- Expliciter les modalités d'organisation (horaires, moyen de transport, répartition des groupes...);
- Donner clairement les consignes et attendus ;
- Transmettre toute information essentielle au bon déroulement de l'activité pédagogique (santé d'un élève, inimitié, difficultés spécifiques, angoisse importante d'un enfant...).

L'ensemble de ces précisions peut sembler ne relever que du simple bon sens mais cette charte permet à chacun d'endosser ses missions avec sérénité afin que les élèves bénéficient d'une activité pédagogique de qualité en toute sécurité.

Nous vous remercions une nouvelle fois pour votre engagement bénévole auprès des élèves et de leur enseignant.e.

Signature de l'Inspectrice
de l'Education Nationale :

* Inspection de l'Education Nationale
Circconscription de PONT-SAINTE-MAXENCE
17 rue Garnier
60700 PONT-SAINTE-MAXENCE

Signature du chef de Bassin :